



Informations pour la rentrée des élèves du préscolaire pour 2023-2024

Informations aux parents
Coordonnées de transport scolaire
Calendrier scolaire
Fournitures scolaires

INFORMATIONS AUX PARENTS

Bonjour,

C'est avec plaisir que nous vous transmettons la documentation pour l'année scolaire 2023-2024 : informations aux parents, transport, calendrier scolaire, fournitures scolaires, frais scolaires et instructions pour le paiement par Internet. Nous vous demandons de conserver le présent document tout au long de l'année. Les bulletins vous seront envoyés par courriel tout au long de l'année.

HORAIRE DU PRÉSCOLAIRE

L'horaire de fréquentation scolaire pour les élèves du préscolaire est le suivant :

A.M.	_	8 h 10 à 8 h 20	Entrée progressive des élèves
A.M.		8 h 20 à 11 h 24	Cours
	_	12 h 30 à 12 h 45 12 h 45 à 14 h 30	Entrée des élèves Cours

EFFETS SCOLAIRES

Vous recevez deux documents qui indiquent les frais à payer et les fournitures scolaires à acheter.

L'état de compte (joint au courriel dans un document différent) vous indique le montant ainsi que la description détaillée des frais à payer. Nous vous encourageons <u>fortement</u> à payer votre facture par Internet via le site de votre institution bancaire. Un feuillet explicatif est joint à ce document. Notez que vous devez faire <u>une transaction par enfant</u>. Si vous avez besoin de la marche à suivre pour une des banques indiquées dans le feuillet, vous pouvez communiquer avec le secrétariat qui pourra vous la faire parvenir par courriel.

Si le paiement par Internet vous est impossible, votre enfant devra avoir en sa possession un chèque à l'ordre de l'école *Aux-Quatre-Vents*, <u>DATÉ DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023</u> et indiquant son nom et son groupe sur le devant du chèque. S.V.P. envoyez un chèque par enfant si cela vous est possible.

Les fournitures scolaires doivent être achetées avant le 29 août 2023 pour bien commencer l'année.

Sachez que vous pouvez payer toute facture provenant de l'école par Internet.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Tous les élèves du préscolaire sont transportés par autobus **le matin et le soir**. Les coordonnées de transport scolaire vous seront accessibles à compter du 21 août 2023 sur le site Internet du centre de services scolaire. Une lettre explicative est jointe à ce document vous donnant plus de détails.

SERVICE DE GARDE

Le service débutera le mardi 29 août 2023. Pour procéder à l'inscription, les parents doivent communiquer avec madame Annick Jobin, responsable, par courriel à <u>annick.jobin@cssda.gouv.qc.ca</u> ou au 450-492-3547, poste 2.

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Afin que la correspondance puisse vous être acheminée correctement et que nous puissions vous rejoindre ou vous transmettre toute information additionnelle, nous vous demandons de signaler **immédiatement** au secrétariat de l'école (450-492-3547, poste 3) tout changement d'adresse, de courriel ou de numéro de téléphone, même s'il n'est effectif qu'à compter du mois de juillet.

FERMETURE DE L'ÉCOLE DURANT L'ÉTÉ

La période de vacances pour le **personnel administratif** est du **lundi 10 juillet au vendredi 11 août 2023 inclusivement**. L'école sera donc fermée durant cette période.



TRANSPORT SCOLAIRE Coordonnées 2023-2024

Service de l'organisation scolaire et du transport



Chers parents,

Les coordonnées de transport scolaire de votre enfant sont disponibles sur le site du Centre de services scolaire des Affluents <u>cssda.gouv.qc.ca</u> sous la rubrique <u>Transport scolaire</u>. Pour la prochaine rentrée scolaire, vous y aurez accès à compter du <u>lundi 21 août 2023</u>. Les avis d'embarquement seront postés uniquement pour les élèves de la maternelle 4 ans. <u>Les élèves du préscolaire 5 ans recevront en juin un courriel sur la façon d'obtenir les coordonnées de transport.</u>

Pour accéder au dossier de votre enfant, vous aurez besoin d'inscrire son numéro de fiche et le code postal de votre résidence. Le numéro de fiche est une suite de 7 chiffres qui se trouve entre autres sur le bulletin, l'horaire de l'élève, la facture du service de garde ou de l'école, la carte étudiante. Si vous éprouvez des difficultés ou si vous n'avez pas accès à une connexion Internet, vous pouvez communiquer avec le secteur du transport scolaire au 450 492-9400 poste 6700 du lundi au vendredi.



Il est important de consulter les coordonnées de transport de votre enfant de façon régulière en période de rentrée scolaire puisqu'il est possible que l'heure de passage à l'arrêt soit modifiée ou que le numéro d'autobus ait changé. Lors de la consultation des coordonnées de transport, vous aurez la possibilité de les imprimer. De plus, si vous n'avez pas droit au transport, le système en fera la mention.



Les coordonnées de transport sont également disponibles sur le portail Mozaïk. Par contre, cet outil ne vous fournira pas tous les renseignements utiles en lien avec l'utilisation du transport scolaire ou les particularités d'organisation de transport de votre enfant.

Nous espérons que ces précisions vous seront utiles et n'hésitez pas à communiquer avec nous ou à nous écrire pour tout renseignement supplémentaire.

Service de l'organisation et du transport scolaire 450 492-9400, poste 6700

Centre
de services scolaire
des Affluents
Québec

ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS CALENDRIER 2023-2024



JOURS CYCLIQUES AU PRIMAIRE

	LÉGENDE				J.T. 7		AOÛT		J.C. 3	J.T. 20	SI	ЕРТЕМВ	RE	J.C. 19
	ENTRÉE PROGRESSIVE AU PRÉSCOLAIRE			LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	
_	Décus					PH: photos/GPI: fin d'étape/1C: 1 ^{re} comm.					•			4
	DÉBUT ET FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE				AGA : assemblée générale de parents			rents					1	
	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE PRIMAIRE ET				P1 : rencontre de parents préscolaire			laire	0	5	1	P2 AGA 2	3	
	SECONDAIRE				P2 : rencontre de parents primaire			aire	• 4	5	6	7	8	
	CONGÉ : ÉLÈVES ET PERSONNEL				P3 : rencontre de parents			4	5	1	2	0		
•	ENSEIGNAI	NT				P4 : ren	contre de	parents		11	12	13	14	15
JPC	Journée pédagogique conditionnelle						0	P1 0	0	3	4	5	1	2
JPÉ	JOURNÉE F	PÉDAGOGIQ	UE ÉCOLE		21	22	23	24	25	18	19	20	21	22
J.C.	JOUR DE C	LASSE			0	1	2	3		PH 3	4	5	1	2
J.T.	JOUR DE T	RAVAIL			28	▲ (29)	(30)	(31)		25	26	27	28	29
J.T. 21		OCTOBR	3	J.C. 20	J.T. 22	N	OVEMBE	RE	J.C. 20	J.T. 16	D	ÉCEMBF	RE	J.C. 15
LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE	LU	MA	ME	JE	VE
3	4	5	1	2			JPÉ 3	4	5					0
2	3	4	5	6			1	2	3		,			1
0	1C 3	4	5	1	1	2	3	4	5	4	5	1	2	3
● 9	10	11	12	13	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8
2	3	4	5	0	GPI 1	2	3	P3 4	0	4	5	1	2	3
16	17	18	19	20	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15
1	2	3	4	5	5	1	2	3	4	4	5	1	2	3
23	24	25	26	27	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22
1	2				5	1	2	3		0	0	0	0	0
30	31				27	28	29	30		25	26	27	28	● 29
IT 10														
J.T. 18		JANVIER		J.C. 16		(FÉVRIER	ı	J.C. 16	i		MARS		J.C. 18
LU	MA	ME	JE	VE	J.T. 17 LU	MA	FÉVRIER ME	JE	VE	J.T. 19 LU	MA	MARS ME	JE	VE
LU 0	MA 0	ME 0	JE O	VE 0		(JE 1	VE 2	i	MA		JE	VE 0
	MA 0 ● 2	ME 0 ● 3	JE 0 ● 4	VE 0 ● 5	LU	MA	ME	JE 1	VE 2 2	LU		ME	1 -	VE 0 ● 1
LU 0 0 1 JPÉ 4	MA 0 ● 2 5	ME 0 ● 3	JE 0 ● 4	VE 0 ● 5	LU 3	MA 4	ME 5	JE 1 1 1	VE 2 2 0	LU JPÉ 2	3	ME 4	5	VE 0 ● 1 1
LU	MA 0 ● 2 5 9	ME 0 ● 3 1 10	JE 0 4 2 11	VE 0 ● 5 3 12	LU 3 5	MA 4 6	ME57	JE 1 1 1 8	VE 2 2 0 9	LU JPÉ 2 4	3 5	ME 4 6	5 7	VE 0 ● 1 1 8
U 0 0 1 JPÉ 4 8 4	MA 0 ● 2 5 9	ME 0 ● 3 1 10	JE 0 • 4 2 11 2	VE 0 0 5 3 12 3	3 5 2	MA 4 6 3	5 7	JE 1 1 1 8 5	VE 2 2 0 9 1	JPÉ 2 4 GPI 2	3 5 3	ME 4 6 4	5 7 5	VE 0 1 1 8 1
LU 0 1 JPÉ 4 8 4 15	MA 0 ● 2 5 9 16	ME 0 ● 3 1 10 17	JE 0 ◆ 4 2 11 2 18	VE 0 ● 5 3 12 3 19	3 5 2	MA 4 6 3 13	5 7 4 14	JE 1 1 8 5 15	VE 2 2 0 9 1 16	JPÉ 2 4 GPI 2 11	3 5 3 12	6 4 13	5 7 5 14	VE 0 0 1 1 8 1 1 5
LU	MA 0 ● 2 5 9 5 16 5	ME 0 ■ 3 1 10 17 1	JE 0 ◆ 4 2 11 2 18 2	VE	LU 3 5 2 12 2	MA 4 6 3 13	5 7 4 14 4	JE 1 1 1 8 5 15 5	VE 2 2 0 9 1 16 1	JPÉ 2 4 GPI 2 11 2	3 5 3 12 3	6 4 13	5 7 5 14 P4 5	VE 0 1 1 8 15 1 1
LU 0 ● 1 JPÉ 4 8 4 15 4 22	MA	ME 0 ■ 3 1 10 17 11 24	JE 0 ◆ 4 2 11 2 18	VE 0 ● 5 3 12 3 19	3 5 2 12 2 19	4 6 3 13 3 20	5 7 4 14 4 21	JE 1 1 8 5 15 5 22	VE 2 2 0 9 1 16	JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18	3 5 12 3 19	6 4 13 4 20	5 7 5 14 P4 5 21	VE 0 0 1 1 8 15 15 22
LU 0 1 JPÉ 4 8 4 15 4 22	MA 0 ■ 2 5 9 5 16 23 4	ME 0 ■ 3 1 10 17 11 24	JE 0 ◆ 4 2 11 2 18 2	VE	10 3 5 2 12 2 19	MA 4 6 3 13 20 0	5 7 4 14 4 21	JE 1 1 8 5 15 22	VE 2 2 0 9 1 16 1	JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18	3 5 12 3 19	6 4 13 4 20 4	5 7 5 14 P4 5 21 5	VE 0 0 1 1 8 15 1 22 0
LU O 1 JPÉ 4 8 4 15 4 22 3 29	MA	ME 0 ● 3 1 10 17 1 24 5 31	JE 0 ◆ 4 2 11 2 18 2	VE 0 5 3 12 3 19 0 26	LU 3 5 2 12 2 19 0 ● 26	4 6 3 13 3 20	ME 5 7 4 14 4 21 0 ● 28	JE 1 1 8 5 15 5 22	VE 2 2 0 9 11 16 1 23	JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18 2 25	3 5 12 3 19	ME 4 6 13 4 20 4 27	5 7 5 14 P4 5 21	VE 0 1 1 8 15 1 22 0 • 29
LU	MA	ME	JE 0 4 2 11 2 18 2 25	VE 0 ● 5 3 12 3 19 0 26	LU 3 5 2 12 2 19 0 ● 26 J.T. 22	MA 4 6 3 13 20 0 • 27	5 7 4 14 21 0 • 28 MAI	JE 1 1 8 5 15 5 22 0 • 29	VE 2 2 9 1 16 1 23 J.C. 20	LU JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18 2 25 J.T. 17	3 5 12 3 19 3 26	4 6 4 13 4 20 4 27 JUIN	5 7 5 14 P4 5 21 5 28	VE
LU 0 1 JPÉ 4 8 4 15 4 22 3 29 J.T. 21 LU	MA 0 1 5 9 5 16 5 23 4 30	ME	JE 0 4 2 11 2 18 2 5 JE	VE 0 ● 5 3 12 3 19 0 26	LU 3 5 2 12 2 19 0 ● 26	MA 4 6 3 13 20 0	ME 5 7 4 14 21 0 ● 28 MAI ME	JE 1 1 8 5 15 22 0 • 29	VE 2 2 9 1 16 1 23 J.C. 20 VE	JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18 2 25 J.T. 17	3 5 12 3 19 3 26	4 6 4 13 4 20 4 27 JUIN ME	5 7 5 14 P4 5 21 5 28	VE
LU 0 1 JPÉ 4 8 4 15 4 22 3 29 J.T. 21 LU 0	MA 0 0 5 9 16 5 23 4 30 MA	ME	JE 0 4 2 11 2 18 2 25 JE 3	VE 0 ● 5 3 12 3 19 0 26 J.C. 20 VE 4	LU 3 5 2 12 2 19 0 ● 26 J.T. 22	MA 4 6 3 13 20 0 • 27	ME 5 7 4 14 4 21 0 ● 28 MAI ME 1	JE 1 1 8 5 15 5 22 0 ● 29 JE 2	VE 2 2 0 9 1 16 1 23 J.C. 20 VE JPC 0	LU JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18 2 5 J.T. 17 LU 2	3 5 12 3 19 3 26	4 6 4 13 4 20 4 27 JUIN ME 4	5 7 5 14 P4 5 21 5 28 JE 5	VE
LU	MA 0 0 5 9 5 16 5 23 4 30 MA 1 2	ME	JE 0 4 2 11 2 18 2 5 JE 3 4	VE	LU 3 5 2 12 2 19 0 ● 26 J.T. 22 LU	MA 4 6 3 13 3 20 0 ● 27	ME 5 7 4 14 21 0 ● 28 MAI ME 1 1	JE 1 1 8 5 15 5 22 0 • 29 JE 2	VE 2 2 0 9 1 16 1 23 J.C. 20 VE JPC 0 3	LU JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18 2 25 J.T. 17 LU 2 3	3 5 12 3 19 3 26 MA 3	4 6 4 13 4 20 4 27 JUIN ME 4 5	5 7 5 14 P4 5 21 5 28 JE 6	VE 0 0 1 1 8 15 1 22 0 0 29 J.C. 14 VE JPC 0 7
LU 0 1 JPÉ 4 8 4 15 4 22 3 29 J.T. 21 LU 0 1 5	MA 0 0 5 9 5 16 5 23 4 30 MA 1 2 1	ME	JE 0 4 2 11 2 18 2 25 JE 3 4 3	VE	LU 3 5 2 12 2 19 0 ● 26 J.T. 22 LU	MA 4 6 3 13 20 0 • 27	ME 5 7 4 14 21 0 ● 28 MAI ME 1 1 5	JE 1 1 8 5 15 5 22 0 ● 29 JE 2	VE 2 2 0 9 1 16 1 23 J.C. 20 VE JPC 0 3 2	LU JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18 2 25 J.T. 17 LU 2 3	3 5 12 3 19 3 26 MA 3 4	4 6 4 13 4 20 4 27 JUIN ME 4 5 3	5 7 5 14 P4 5 21 5 28 JE 5 6	VE 0 0 1 1 8 15 1 22 0 0 0 29 J.C. 14 VE JPC 0 7 5
LU 0 1 JPÉ 4 8 4 15 4 22 3 29 J.T. 21 LU 0 1 5 8	MA 0 0 5 9 16 5 23 4 30 MA 1 2 1 9	ME	JE 0 4 2 11 2 18 2 25 JE 3 4 3 11	VE	LU 3 5 12 19 0 • 26 J.T. 22 LU 3 6	MA 4 6 3 13 20 0 ● 27 MA	ME 5 7 4 14 21 0 ● 28 MAI ME 1 1 5 8	JE 1 1 1 8 5 15 5 22 0 ● 29 JE 2 2 1 9	VE 2 2 9 11 16 1 23 VE JPC 0 3 2 10	LU JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18 2 25 J.T. 17 LU 2 3 11 10	3 5 12 3 19 3 26 MA 3 4	ME 4 6 4 13 4 20 4 27 JUIN ME 4 5 3 12	5 7 5 14 P4 5 21 5 28 JE 5 6 4 13	VE 0 0 1 1 8 15 1 22 0 0 0 29 J.C. 14 VE JPC 0 7 5 14
LU 0 1 JPÉ 4 8 4 15 4 22 3 29 J.T. 21 LU 0 1 5	MA 0 0 5 9 5 16 5 23 4 30 MA 1 2 1	ME	JE 0 4 2 11 2 18 2 25 JE 3 4 3	VE	LU 3 5 2 12 2 19 0 ● 26 J.T. 22 LU	MA 4 6 3 13 20 0 • 27	ME 5 7 4 14 21 0 ● 28 MAI ME 1 1 5	JE 1 1 8 5 15 22 0 ● 29 JE 2 2 1	VE 2 2 0 9 1 16 1 23 J.C. 20 VE JPC 0 3 2	LU JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18 2 25 J.T. 17 LU 2 3	3 5 12 3 19 3 26 MA 3 4	ME 4 6 4 13 4 20 4 27 JUIN ME 4 5 3 12	5 7 5 14 P4 5 21 5 28 JE 5 6	VE 0 0 1 1 8 15 1 22 0 0 • 29 J.C. 14 VE JPC 0 7 5 14 5
LU 0 1 JPÉ 4 8 4 15 4 22 3 29 J.T. 21 LU 0 1 5 8	MA 0 0 5 9 5 16 5 23 4 30 MA 1 2 1 9 1	ME	JE 0 4 2 11 2 18 2 25 JE 3 4 11 3	VE	LU 3 5 2 12 19 0 ● 26 J.T. 22 LU 3 6 3	MA 4 6 3 13 20 0 ● 27 MA 4 7 4	ME 5 7 4 14 21 0 ● 28 MAI ME 1 1 5 8 5	JE 1 1 8 5 15 22 0 • 29 JE 2 1 9 1	VE 2 2 0 9 1 16 1 23 J.C. 20 VE JPC 0 3 2 10 JPÉ 2	LU JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18 2 25 J.T. 17 LU 2 3 11 10 1	3 5 3 12 3 19 3 26 MA 2 11 2 18	4 6 4 13 4 20 4 27 JUIN ME 4 5 3 12 GPI 3	5 7 5 14 P4 5 21 5 28 JE 6 4 13	VE 0 0 1 1 8 15 1 22 0 0 0 29 J.C. 14 VE JPC 0 7 5 14
LU 0 1 JPÉ 4 8 4 15 4 22 3 29 J.T. 21 LU 0 1 5 8 5 15	MA 0 0 5 9 5 16 5 23 4 30 MA 1 2 1 9 16	ME	JE 0 4 2 11 2 18 2 25 JE 3 4 3 11 3 18	VE	LU 3 5 2 12 19 0 ● 26 J.T. 22 LU 3 6 3 13	MA 4 6 3 13 20 0 • 27 MA 4 7 4 14	ME 5 7 4 14 21 0 ● 28 MAI ME 1 1 5 8 5 15	JE 1 1 8 5 15 22 0 • 29 JE 2 1 9 11 16	VE 2 2 9 1 1 16 1 23 J.C. 20 VE JPC 0 3 2 10 JPÉ 2 17	LU JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18 2 25 J.T. 17 LU 2 3 1 10 17	3 5 3 12 3 19 3 26 MA 3 4 2 11 2 18	4 6 4 13 4 20 4 27 JUIN ME 4 5 3 12 GPI 3 19	5 7 5 14 P4 5 21 5 28 JE 6 4 13	VE 0 0 1 1 8 15 1 22 0 0 • 29 J.C. 14 VE JPC 0 7 5 14 5
LU 0 1 JPÉ 4 8 4 15 4 22 3 29 J.T. 21 LU 0 1 5 8 5 15	MA 0 0 5 9 16 5 23 4 30 MA 1 2 1 9 16 5 5	ME	JE 0 4 2 11 2 18 2 25 JE 3 4 3 11 3 18 2	VE	LU 3 5 2 12 2 19 0 26 J.T. 22 LU 3 6 3 13 0	MA 4 6 3 13 3 20 0 ● 27 MA 4 7 4 14 3	ME 5 7 4 14 4 21 0 ● 28 MAI ME 1 1 5 8 5 15 4	JE 1 1 1 8 5 15 5 22 0 ● 29 JE 2 2 1 9 11 16 5	VE 2 2 0 9 11 16 1 23 VE JPC 0 3 2 10 JPÉ 2 17 1 24	LU JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18 2 25 J.T. 17 LU 2 3 11 10 11 17	3 5 3 12 3 19 3 26 MA 2 11 2 18	ME 4 6 4 13 4 20 4 27 JUIN ME 4 5 3 12 GPI 3 19	5 7 14 P4 5 21 5 28 JE 5 6 4 13 4 20	VE
LU 0 1 JPÉ 4 8 4 15 4 22 3 29 J.T. 21 LU 0 1 5 8 5 15 4 22	MA 0 0 5 9 16 5 23 4 30 MA 1 2 1 9 1 16 5 23	ME	JE 0 4 2 11 2 18 2 25 JE 3 4 3 11 3 18 2	VE	LU 3 5 2 12 2 19 0 • 26 J.T. 22 LU 3 6 3 13 0 • 20	MA 4 6 3 13 20 0 ● 27 MA 4 7 4 14 3 21	ME 5 7 4 14 21 0 ● 28 MAI ME 1 1 5 8 5 15 4 22	JE 1 1 1 8 5 15 22 0 ● 29 JE 2 2 1 9 11 16 5 23	VE 2 2 9 11 16 1 23 VE JPC 0 3 2 10 JPÉ 2 17 1	LU JPÉ 2 4 GPI 2 11 2 18 2 25 J.T. 17 LU 2 3 11 10 11 17	3 5 3 12 3 19 3 26 MA 3 4 2 11 2 18	ME 4 6 4 13 4 20 4 27 JUIN ME 4 5 3 12 GPI 3 19	5 7 14 P4 5 21 5 28 JE 5 6 4 13 4 20	VE



FOURNITURES SCOLAIRES 2023-2024 PRÉSCOLAIRE



MATÉRIEL DE BASE	QUANTITÉ
Acétate double non perforée	1
Cartable dur 2 po avec pochette transparente sur la couverture	1
Ciseaux métalliques de qualité à bouts semi-pointus (bouts ronds)	1
Colle en bâton, gros format, de type Pritt ou Lepage	3
Couvre-tout à manches longues	1
Crayons à la mine HB	2
Crayon triangulaire jumbo	1
Crayons feutre à pointe large conique de type Crayola (boîte de 16)	2
Crayons marqueur à encre sèche à pointe fine de type Pentel	1
Duo-Tang 8½ x 11 bleu avec étiquette	1
Étui à crayons avec deux sections	1
Étui pour le transport des messages (format lettre -1 seul compartiment) avec velcro	1
Feuilles protectrices fermées dans le bas	10
Gomme à effacer blanche de type Staedtler	1
Index séparateurs (paquet de 5)	1
Petite photo (3 cm x 4 cm)	1
Sac avec 2 poignées (grand sac d'épicerie réutilisable)	1
Sac d'école pouvant contenir un cartable de 2 po	1
Serviette de plage pour détente	1
Souliers de course (qui ne marquent pas)	1
Taille-crayon avec réservoir vissé, à 2 trous de type Staedtler	1

N.B.: Si le matériel se détériore en courant d'année, vous devez le remplacer.

Il est très important que tous les articles de votre enfant soient identifiés (SVP : identifier chaque crayon, chaque bouchon et identifier les gommes à effacer directement dessus et non sur l'emballage cartonné). Les marques de commerce sont indiquées à titre indicatif seulement. Tout le matériel demandé doit être apporté à l'école dès la première journée. Le matériel non utilisé sera remis à votre enfant à la fin de l'année scolaire. Merci !

Pour participer à la collecte de fonds présentée à l'endos : https://colleamoi.com/fr_CA/collecte-de-fonds/supporter

^{*} Pour la santé de la planète, pensez à réutiliser le matériel de l'année précédente qui est encore en bon état.



Collecte de Fonds

Étiquettes d'identification personnalisées et résistantes

En collaboration avec :

L'école Aux-Quatre-Vents

Pour commander, recherchez:

École aux quatres vents St-Sulpice

15 % du montant de vos achats seront remis à l'école de votre enfant.

Simplifiez votre vie grâce à une identification rapide, efficace et durable des articles de vos enfants, tout en participant au financement des projets de leur école.





Aux parents dont l'enfant fréquente une école primaire,

OBJET: PAIEMENT PAR INTERNET POUR LES EFFETS SCOLAIRES

Madame, Monsieur,

Le service des ressources financières du Centre de services scolaire des Affluents a procédé à l'implantation du paiement des effets scolaires par internet dans toutes les écoles primaires afin de répondre aux attentes de plusieurs parents.

Vous pouviez déjà utiliser ce mode de paiement pour le service de garde ou le paiement de votre compte de taxe scolaire.

Actuellement, 8 institutions financières sont disponibles pour le paiement par internet des effets scolaires. Dans un document distinct, une procédure par institution financière est disponible pour :

- AccèsD Desjardins
- Banque Nationale
- CIBC
- Banque Royale (RBC)
- BMO
- Banque Laurentienne
- Banque TD Canada Trust
- Tangerine

Si vous êtes clients d'une institution financière non énumérée ci-haut, vous pourriez effectuer une recherche dans le portail bancaire de votre institution financière afin de retrouver le fournisseur des effets scolaires, veuillez faire une recherche avec le mot « affluents ».

Tous les comptes apparaîtront à l'écran (effets scolaires, service de garde et taxe scolaire). Chacune des institutions financières a ouvert les comptes en utilisant des abréviations différentes. Le mot « affluents » est la clé de recherche.

CENTRE ADMINISTRATIF

80, rue Jean-Baptiste-Meilleur Repentigny QC J6A 6C5 T: 450 492-9400 F: 450 492-3720

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

775, rue Saint-Louis Terrebonne QC J6W IJ7 T: 450 492-9400 F: 450 492-3733

SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

81, rue de Normandie Repentigny QC J6A 7B3 T : 450 492-9400 F : 450 492-3728 (SRM) F : 450 492-3722 (STI)



Le Centre de services scolaire a fait la demande d'ouverture de compte dans toutes les institutions financières, mais ces dernières ne sont pas tenues de nous aviser du moment de la création.

Important:

Les systèmes informatiques étant différents pour la facturation des effets scolaires, du service de garde et de la taxe scolaire, <u>des numéros de références distincts ont été créés afin de pouvoir imputer les paiements au bon dossier.</u>

Les numéros de références débutent par :

Vous recevrez un état de compte provenant de l'école et/ou du service de garde fréquenté par votre enfant sur lequel figure un **numéro de référence unique** qui a été attribué à chacun des parents, pour chaque enfant d'une même famille et pour chaque école.

Ces numéros de référence à 20 positions (débutant par les lettres **SG** suivies de 18 chiffres pour le service de garde et débutant par **ES suivies de 18 chiffres pour les effets scolaires**) sont situés <u>au-dessus du nom de chacun des parents</u>.

Le numéro de référence unique détermine :

- Le numéro du Service de garde et/ou du service de dîneurs ou de l'école
- Le numéro de fiche de l'enfant
- Le nom du payeur (un numéro de référence par parent)

L'objectif du **numéro de référence unique** est de nous assurer que le paiement reçu sera imputé aux effets scolaires et/ou bons services de garde (ou service de dîneurs), pour le bon enfant et que chaque relevé fiscal pour les frais de garde d'enfants soit libellé au nom du payeur tel qu'inscrit sur le portail de l'institution financière.

À cet effet, il sera donc nécessaire pour vous de déterminer si un seul ou si les deux parents seront payeurs, et donc, par le fait même, qui aura droit à un relevé fiscal lorsque requis.

Si vous déterminez que pour un même enfant, les deux parents sont nommés payeurs, vous devrez alors créer deux factures sur le portail de votre institution financière, soit une facture pour chacun des parents, et ce pour le service de garde et pour les effets scolaires.

Il va de soi que cet exercice doit être répété pour chaque enfant d'une même famille fréquentant une école et/ou un service de garde (ou service de dîneurs)

Il est à noter qu'une fois la facture ou les factures créées sur le portail de votre institution financière, l'information y demeurera permanente tant que vous n'aurez pas choisi de la détruire.

Dans le cas où à la fin de l'année scolaire vous déménagiez ou que votre enfant doive fréquenter un autre service de garde (ou service de dîneurs ou école), vous devrez **ANNULER LA FACTURE CRÉÉE** sur le portail de votre institution financière et créer une nouvelle facture en fonction des données du nouveau service de garde (ou service de dîneurs ou de l'école). Il est important de comprendre que chacun des systèmes est indépendant d'un service de garde (ou service de dîneurs) à l'autre.

Régi par la Loi de l'impôt sur le revenu, le relevé fiscal pour les frais de garde d'enfants est émis uniquement <u>au nom du payeur</u>. C'est donc dire qu'un relevé fiscal sera émis au nom de tout parent dont le numéro de référence unique aura été inscrit lors de la création de la facture sur le portail de l'institution financière. <u>Aucune demande de transfert de paiement entre les parents ne sera effectuée</u>. Il est de votre responsabilité d'utiliser le bon numéro de référence.

MISES EN GARDE IMPORTANTES

- Afin d'éviter toute confusion dans le choix du compte à payer, il est fortement recommandé d'inscrire dans la section descriptive (ou Description) un commentaire explicatif. Par exemple SDG Audrey-Papa ou Effets scolaires Audrey Papa dans le cas d'un état de compte à payer au nom de Audrey dont le payeur est le père pour le service de garde ou pour les effets scolaires. Le descriptif est d'autant plus important si plusieurs comptes ont été créés.
- Sur le portail de votre institution financière, une attention particulière doit être portée au choix du compte à payer, car le paiement de votre compte de taxe scolaire peut également être acquitté par paiement électronique. Il va sans dire que si vous sélectionnez par mégarde le compte relatif à la taxe scolaire, la transaction ne sera pas affectée au paiement de la facture du service de garde (ou service de dîneurs) ou des effets scolaires, mais bien au paiement de la taxe scolaire.
- Aucun paiement de la facture d'effets scolaire et/ou du service de garde (ou service de dîneurs) ne sera accepté au comptoir de votre institution financière. Seuls les modes de paiement par Internet ou par téléphone sont autorisés.
- Lors de la transaction, si par mégarde l'utilisateur sélectionne un fournisseur autre que Centre de services scolaire des Affluents et que le paiement est effectué, l'utilisateur devra communiquer avec son institution financière afin de demander à ce que soit récupéré le paiement erroné. Vous devrez par la suite procéder à nouveau à votre paiement au Centre de services scolaire des Affluents. Il est à

noter que des frais pour le traitement d'un tel virement pourraient <u>être</u> appliqués au compte bancaire de l'utilisateur par l'institution financière.

Veuillez noter que le délai de traitement d'une transaction par l'institution financière est actuellement d'environ 48 heures ouvrables avant la date à laquelle doit être exécutée la transaction désirée.

Pour toute question ou problématique, vous pouvez communiquer avec Mme Chantal Marcotte aux heures habituelles de bureau en composant le (450) 492-9400 poste 2350 ou par courriel à l'adresse suivante : chantal.marcotte@csda.ca

Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration.

Secteur de la comptabilité Service des ressources financières Commission scolaire des Affluents